



Rapport annuel 2014

Sommaire

1. Carte blanche du président:	2
2. Carte blanche du vice-président:	4
3. Manifestations de l'ASPS en 2014	6
3.1 Droits fondamentaux - une balise pour la pratique	6
3.2 Le système de santé pour le quatrième âge: La prise en charge en fin de vie	6
3.3 Le mythe du marché dans la politique sociale: A qui profite la souveraineté du consommateur?	6
4. Dictionnaire de politique sociale	7
5. Publication au sujet de l'Etat d'investissement social	7
6. Information	7
6.1 Site web	7
6.2 Lettres aux membres et newsletters	7
Organisation	8
6.3 Comité	8
6.4 Secrétariat général	9
6.5 Effectif des membres	9

1. Carte blanche du président: Pour une politique sociale qui soit vraiment participative

Parmi les acteurs des politiques sociales contemporaines, un large consensus émerge pour recommander la participation des personnes concernées. Dans les discours, cette participation est parée de toutes les vertus : elle permet de garantir l'adhésion des bénéficiaires aux programmes et donc d'accroître leur efficacité ; elle contribue à augmenter les informations à disposition de ceux qui élaborent et mettent en œuvre les politiques sociales, dans la mesure où le point de vue des participants est sollicité et pris en compte ; elle améliore la légitimité de ces politiques puisque les bénéficiaires sont considérés comme des parties prenantes. Ainsi, la participation se présente comme la voie royale vers des politiques sociales plus légitimes, plus efficaces et mieux informées. La contractualisation de l'action sociale, qui vise à faire du bénéficiaire un partenaire contractuel, s'inscrit dans cette logique.

Un tel objectif recueille l'adhésion du sens commun. Dans les faits, cependant, cette notion de « participation » recouvre des réalités multiformes où elle peut parfois être instrumentalisée, manipulée, formelle, tronquée, etc. Il importe donc d'identifier avec précision les diverses formes concrètes que prennent les politiques sociales présentées comme « participatives ». En 1969 déjà, Sherry Arnstein élaborait une échelle de la participation visant à classer et hiérarchiser les différentes manifestations de la participation. Elle distingue trois formes de « participation » :

- a) tout d'abord ce qu'elle désigne comme la « non-participation », où l'objectif est d'éduquer ou de soigner les participants. Dans ce premier cas de figure, il ne s'agit pas de faire participer dans le sens de donner la possibilité d'influencer activement le contenu de la mesure ou de l'intervention, bien plutôt on vise à transformer celui que l'on appelle, de manière paradoxale, le « participant ». De nombreux programmes d'activation mis en place dans le cadre de l'Etat social actif privilégient une telle notion de la participation. Les participants à ces programmes n'ont alors aucune influence sur le contenu ou les modalités de leur mise en œuvre, ils ne participent que dans la mesure où ils adhèrent aux objectifs du programme. Il n'y a pas de place pour la négociation ou la discussion ;
- b) le deuxième groupe réunit les formes de participation qu'Arnstein désigne sous l'étiquette « coopération symbolique », dont l'objectif est également de garantir l'adhésion du participant à des décisions prises indépendamment de lui. Cette deuxième forme peut se décliner de différentes manières : l'information du participant (sans que celui-ci puisse exprimer son point de vue), la consultation qui se résume à un rituel sans conséquence concrète sur la suite des opérations ou encore la « réassurance », où le participant est invité à formuler des avis dont les autorités compétentes décideront ensuite de l'acceptabilité. Dans de tels cas de figure, la participation risque fort de se résumer à un alibi où l'objectif premier consiste à « calmer le jobard ». Il y a certes participation, mais celle-ci reste formelle ;
- c) chez Arnstein, la participation vraiment effective relève du troisième groupe. Ici, le citoyen-bénéficiaire participe sur un pied d'égalité avec les détenteurs du pouvoir. Il y a prise de pouvoir réelle par les citoyens. Ainsi, dans le domaine des politiques sociales, les bénéficiaires sont appelés à exprimer leur point de vue et celui-ci est pris en compte lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes. Ils co-construisent le programme dont ils sont les bénéficiaires.

L'échelle de la participation, proposée par Arnstein, comporte deux enseignements de grande portée : d'une part elle invite à ne pas se laisser aveugler par la rhétorique de la participation et à regarder concrètement les formes concrètes que prend la participation dans les politiques sociales contemporaines : le bénéficiaire est-il considéré comme un patient qu'il convient d'éduquer et de soigner ? Lui donne-t-on la parole simplement pour le calmer ou l'apaiser et garantir ainsi autant que possible sa collaboration ? Ou est-il vraiment partie prenante du

programme, de sa définition, de sa mise en œuvre et de son évaluation ? On le voit, suivant la voie choisie, le résultat en termes d'efficacité, de légitimité et d'adéquation du contenu des politiques sociales variera de manière très significative.

D'autre part, elle suggère une hiérarchie des formes de participation et exige donc que les conditions de la participation effective – celle qui relève du troisième groupe d'Arnstein, la seule qui mérite vraiment ce qualificatif – soient réunies. Dans cette perspective, un travail important est requis pour identifier ces conditions : quel cadre faut-il mettre en place pour assurer la participation effective des bénéficiaires des politiques sociales ? Quelles ressources doivent leur être données ? Quel espace de parole doit leur être reconnu ? Comment garantir l'effectivité de cette parole tout en préservant le devoir de collaborer des bénéficiaires ? etc. Des formules doivent ici être imaginées pour promouvoir une telle participation et faire des bénéficiaires de vrais partenaires de l'action et des interventions sociales. Il en va en définitive de l'efficacité, de l'adéquation et de la légitimité des politiques sociales.

Jean-Michel Bonvin, Président

2. Carte blanche du vice-président: Un fédéralisme vivant soutient les assurances sociales

Les cantons ouvrent à leurs citoyennes et citoyens un accès compétent sur le plan du contenu et des décisions aux multiples branches de la sécurité sociale. Cette recette fédéraliste du succès présente un grand avantage également pour la politique fédérale: les cantons garantissent ainsi que la politique sociale de la Confédération soit mise en place à temps, de manière compétente et à peu de frais.

On pourrait être tenté de dire qu'au fond les habitantes et habitants d'un pays se moquent royalement de savoir qui leur fournit un service. Mais on se tromperait tout aussi royalement. Dans la politique, la question de la forme organisationnelle et les conséquences de celle-ci sont vivement controversées, comme de nombreux exemples actuels le montrent.

L'organisation est plus qu'un emballage

Le 28 septembre 2014, plus de 60% des votantes et votants ont rejeté l'initiative populaire pour une caisse maladie publique. Lors de la votation du 7 mars 2010, plus de 70% des citoyennes et citoyens ont dit Non à une baisse du taux de conversion du 2^{ème} pilier. L'analyse Vox a montré que ce résultat s'explique entre autres par un malaise face aux réglementations peu claires au sein du deuxième pilier. Pas étonnant dès lors qu'en novembre 2014, le Conseil fédéral reprenne le sujet dans la « Réforme de la prévoyance vieillesse 2020 ». Dans le domaine de la prévoyance professionnelle, il propose une répartition équitable des excédents et une amélioration de la transparence et de la surveillance des institutions de prévoyance.

L'ASPS s'est intéressée à ces questions et les a soumises à la discussion lors de sa conférence annuelle 2014 placée sous le titre de « Le mythe du marché dans la politique sociale ». C'est avec plaisir que je saisis l'occasion de la 'carte blanche' du rapport annuel de l'ASPS pour approfondir un aspect peu abordé dans la discussion publique : la contribution des cantons à la mise en place des assurances sociales.

Une forte légitimation démocratique apporte la stabilité

"N'écoute pas ce que les gens disent – regarde plutôt ce qu'ils font", dit un vieil adage. Regardons ce qui s'est passé au cours de ces trois dernières années dans trois cantons : à Glaris, le Landrat a décidé de regrouper l'ensemble des tâches du 1^{er} pilier dans les "Sozialversicherungen Glarus". Lors de la Landsgemeinde, la loi a été acceptée sans discussion. Légitimation politique de premier rang donc. De même, dans les cantons d'Uri et de Thurgovie : sans une seule opposition, les parlements cantonaux à Altdorf et à Frauenfeld ont créé la "Sozialversicherungsstelle Uri", respectivement le "Sozialversicherungszentrum Thurgau".

Sur 26 cantons, 19 disposent aujourd'hui d'institutions d'assurance sociale à l'échelon cantonal. Ils ont mis en place différentes variantes de cette idée clé du « centre de compétence en matière d'assurances sociales », car l'économie, la société et la politique ne fonctionnent pas de la même manière à Bellinzone (IAS Ticino) qu'à Schaffhouse (SVA Schaffhausen) ou à Genève (OCAS Genève). Mais l'idée clé est la même: les citoyennes et citoyens disposent d'un guichet pour les multiples services de la sécurité sociale. Ici, les abréviations AVS, AI, APG, AMat, PC, PCFam, LFA, RIP, CO2, LTN etc. qui pèsent des milliards sont traduites dans la réalité.

Les cantons appliquent le droit fédéral avec succès

Ceci montre que les assurances sociales bénéficient d'un large appui dans les cantons. Les cantons appliquent le droit fédéral directement sur place, comme la Constitution fédérale le stipule. Et le fait que les cantons offrent à toutes les habitantes et tous les habitants un guichet qui leur donne accès aux services de base de la sécurité sociale est également une formule gagnante. C'est notamment lorsque les assurances sociales sont complexes que ce mécanisme est un succès. Pour les assurances sociales, pour l'économie, pour les assurés, pour la politique – pour toutes et tous.

Une production industrielle de sécurité sociale

Ce qui se fait dans les centres de compétence des assurances sociales peut être décrit par une formule succincte : une production industrielle de sécurité sociale. En 2012, la part de la sécurité sociale dans le produit intérieur brut (PIB) était de 25% - pas moins que ça! Les sommes en jeu se montent à 150 milliards de francs par an. Dès lors, l'économie, la société et la politique ont un énorme intérêt à ce que le travail effectué dans ce domaine soit standardisé et efficace. Les institutions cantonales de sécurité sociale représentent près de 30% du volume global de l'ensemble des dépenses d'assurance sociale. Au cours de ces dix dernières années, ce n'est pas seulement l'éventail des tâches accomplies dans les centres de sécurité sociale qui s'est élargi, la quantité et la qualité de la production ont également augmenté. Malgré leur complexité, les assurances sociales bénéficient d'un soutien et d'une acceptation constants et considérables de la part de l'économie et de la politique.

Les bonnes lois demandent une bonne application

Nous revenons ainsi à l'échelon de la politique fédérale. Le législateur fédéral est constamment en train d'adapter les règles du jeu de la sécurité sociale. Et c'est bien comme ça, puisque l'économie et la société sont en permanente mutation. Si la sécurité sociale n'est pas adaptée à ces évolutions, elle devient fragile et vulnérable. C'est un poison pour le succès de la nation suisse.

Les grands défis actuels du parlement fédéral dans le champ du 1er pilier concernent la réforme Prévoyance vieillesse 2020, l'assainissement durable de l'assurance invalidité et la révision du système des prestations complémentaires à l'AVS/AI. Dans ces décisions difficiles et complexes, le législateur fédéral peut compter à cent pour cent sur le pouvoir d'application des institutions cantonales de sécurité sociale. Celles-ci ont démontré qu'elles ont la volonté et la capacité de mettre en œuvre toutes les décisions du législateur fédéral de manière matériellement correcte, dans les délais, en proximité avec les citoyens et à peu de frais.

Le modèle est capable d'évoluer

Pour la Suisse, le 1er pilier a un caractère constitutif. Dit plus simplement : pas de Suisse sans AVS. Cette importance politique et économique cruciale n'implique pas seulement une tâche quotidienne, mais également un engagement permanent. Avec leurs institutions, les cantons ont créé des bases viables et adaptées aux défis du futur. Des bases sur lesquelles on peut bâtir courageusement.

Andreas Dummermuth, Vice-président

3. Manifestations de l'ASPS en 2014

3.1 Droits fondamentaux - une balise pour la pratique

Bienne, 19 mars 2014, Journée nationale de la CSIAS en collaboration avec le Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH), l'ARTIAS et l'ASPS.

Dans la pratique, l'aide sociale et les droits fondamentaux sont les deux pôles d'un champ de tension. La mise en pratique des attentes de la politique, de la société et du travail social sont souvent en contradiction avec les droits fondamentaux constitutionnels. En outre, la marge de manœuvre et d'appréciation accordée par le législateur recèle le risque d'une interprétation non conforme aux droits fondamentaux. C'est un cadre extrêmement exigeant pour les professionnel/les de la pratique du travail social qui a été abordé dans les perspectives les plus différentes. Et bien que trois des intervenantes et intervenants prévus au programme aient dû être remplacés au pied levé pour des raisons de maladie, il a été possible de proposer aux participants un programme passionnant. Les différentes interventions ont été suivies d'ateliers détaillés dans la matinée et l'après-midi. Sur la base de l'étude «Droits fondamentaux et humains dans l'aide sociale» du Centre suisse de compétence pour les droits humains et de la Hochschule Luzern, les expertes et experts ont discuté avec les participantes et participants sur des dilemmes fréquents concernant le respect des droits fondamentaux dans la pratique du travail social et esquissé des approches de solutions. La Journée a rencontré un vif intérêt et elle a été bien fréquentée avec quelque 230 participants.

3.2 Le système de santé pour le quatrième âge: La prise en charge en fin de vie

Zurich, 26 septembre 2014, 14ème Forum de gériatrie de Zurich Waid du département de la santé et de l'environnement sous le patronage de la Société suisse pour la politique de la santé, de la Société professionnelle suisse de Gériatrie et de l'ASPS

Jamais encore en Suisse, autant de personnes n'ont atteint un âge aussi avancé qu'aujourd'hui. La prise en charge du quatrième âge à la fin d'une longue vie devient ainsi l'une des tâches les plus importantes et les plus exigeantes du système de santé et du travail auprès des personnes âgées. Une prise en charge humaine et globale à domicile, à l'hôpital, dans des maisons de retraite ou des EMS doit permettre aux personnes du quatrième âge souffrant souvent de maladies multiples de vivre une vie de qualité optimale et, à la fin, de mourir dans la dignité. Mais est-il possible d'atteindre cet objectif en tant que professionnel isolé, en tant qu'équipe multi-professionnelle, en tant que société ? Ces questions et d'autres autour du thème « La prise en charge en fin de vie » ont été abordées et discutées dans différentes perspectives. La manifestation était complète bien avant la fin du délai d'inscription, ce qui confirme la grande importance du sujet.

3.3 Le mythe du marché dans la politique sociale: A qui profite la souveraineté du consommateur?

Berne, 18 septembre 2014, Congrès annuel de l'ASPS en collaboration avec l'ASSH, la FHNW, la HES-SO et la ZHAW.

L'offre et la demande se rencontrent sur le marché. La Suisse privilégie par principe une conception libérale de l'économie, mais elle reconnaît également l'obligation de prendre en charge les risques sociaux. L'économie sociale de marché implique que le marché soit limité par des conditions cadres socialement justifiées et inscrites dans la législation. En Suisse, cette notion et sa mise en pratique sont relativement claires. Mais existe-t-il également un marché au sein de la sécurité sociale ? Les caractéristiques du marché sont-elles à même d'augmenter la qualité, la rapidité et l'efficacité de la sécurité sociale ? Sur quels aspects serait-il possible

de donner aux consommateurs et consommatrices davantage de compétence décisionnelle dans le domaine de la sécurité sociale ? Et où sont les limites ? Ces questions ont été abordées sous l'angle historique et théorique et examinées à l'aide de trois exemples concrets : les bons de prise en charge des enfants à Lucerne, la prévoyance professionnelle organisée de manière libérale et l'assurance de base des caisses maladie. Les ateliers ont permis d'approfondir les connaissances acquises. Avec une quarantaine de participants très satisfaits, le congrès n'était pas complet. Ceci peut s'expliquer partiellement par la thématique, mais le faible nombre de participants était sans doute dû également à la date (vacances universitaires, manifestations se déroulant pratiquement en même temps), au lieu et au coût (notamment pour les étudiants). Ces aspects seront pris en considération autant que possible lors de la préparation de la prochaine manifestation.

4. Dictionnaire de politique sociale

En vue de la réédition du dictionnaire de politique sociale en langue française et allemande, nous avons pu établir une collaboration avec le PRN-LIVES (Pôle de recherche national) et la HES-SO. En 2014, le travail conceptuel a pu être achevé et le remaniement du contenu a été initié. Celui-ci devrait être terminé en 2015.

5. Publication au sujet de l'Etat d'investissement social

Le manuscrit de cette publication, prévue depuis 2010 déjà, avec des contributions entre autres de Gosta Esping-Andersen, Giuliano Bonoli, Eva Nadai, Claudia Kaufmann, Hans-Uwe Otto et Jean-Pierre Tabin sera publié dans le courant de 2015.

6. Information

6.1 Site web

Le site web a été mis à jour en permanence. En raison d'une absence pour cause de maladie, le nombre de news a légèrement diminué, mais la structure de base du site web a pu être maintenue et actualisée.

6.2 Lettres aux membres et newsletters

L'ASPS informe ses membres et les autres personnes intéressées régulièrement sur des manifestations ou des publications au moyen de lettres aux membres et de newsletters électroniques. En 2014, deux lettres aux membres et trois newsletters en langue française et allemande ont été envoyées.

Organisation

6.3 Comité

Le Comité de l'ASPS travaille à titre bénévole. Avec beaucoup de dévouement et d'idéalisme, les membres du Comité s'engagent pour pouvoir proposer chaque année un programme varié et intéressant. Lors de l'Assemblée générale du mois de septembre, Martin Kaiser (Union patronale suisse) et Jean-Pierre Fragnière (professeur émérite) ont quitté le Comité. L'ASPS est maintenant à la recherche d'un nouveau représentant patronal au sein du Comité.

Nom/prénom	Fonction et activité
Bonvin Jean-Michel (Président)	Professeur HES-SO, Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne
Dummermuth Andreas (Vice-président)	Directeur Ausgleichskasse Schwyz, Schwyz
Beuchat Stéphane	Co-Secrétaire général d'Avenir Social
Bianchi Doris	Adjointe du premier secrétaire de l'Union syndicale suisse
Fragnière Jean-Pierre	Professeur émérite, Université de Genève et HES-SO, ancien directeur scientifique de l'INAG
Hugentobler Valérie	Professeure, HES-SO, Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne
Kaiser Martin	Membre de la direction de l'Union patronale suisse, secteur Politique sociale et assurances sociales
Knöpfel Carlo	Professeur, FHNW - Hochschule für Soziale Arbeit, Institut Sozialplanung und Stadtentwicklung
Knupfer Caroline	Responsable de politique sociale, Secrétariat général, Département de la santé et de l'action sociale du Canton de Vaud
Kuert Killer Matthias	Responsable du secteur Politique sociale de Travail Suisse
Strohmeier Navarro Smith Rahel	Professeure à la Hochschule für angewandte Wissenschaften, ZHAW, Département soziale Arbeit, Zurich
Tecklenburg Ueli	Ancien Secrétaire général de la CSIAS
Wächter Matthias	Senior Researcher à la Hochschule Luzern – Wirtschaft
Weber-Gobet Marie-Thérèse	Responsable du domaine de la politique sociale de Procap Schweiz, ancienne Conseillère nationale

6.4 Secrétariat général

L'absence pour cause de maladie de la responsable du secrétariat depuis de longues années a fortement influencé le travail du Secrétariat général. Grâce à l'engagement extraordinaire de la Secrétaire générale, de la responsable de la comptabilité et de la responsable remplaçante du secrétariat, les tâches courantes ont néanmoins pu être accomplies en bonne qualité.

Nom/prénom	Fonction auprès de l'ASPS
Ehrler Franziska	Secrétaire générale
Zwygart Denise / Anita Gassner	Secrétaire générale adjointe, secrétariat
Caputo Marlis	Comptabilité et gestion des membres

6.5 Effectif des membres

Cette année, les effectifs de l'ASPS ont diminué de neuf membres. En 2014, l'ASPS a enregistré 7 nouvelles adhésions (5 de Suisse alémanique et 2 de Suisse romande) et 16 démissions (12 de Suisse alémanique et 4 de Suisse romande). Ainsi, au 31.12.2014, l'ASPS compte un total de 231 membres (160 membres individuels et 71 membres collectifs).

Berne, le 1.5.15